

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	4 (08.12.16)	Page	1 / 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial 50 402 - AEROSPRAY fixatif pastel
du produit 50 403 - AEROSPRAY fixatif aquarelles

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements d'urgence	Appel d'urgence Berlin
Téléphone	(24h - counseling en allemand et en anglais)
	+49 (0) 30-30686790

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Aerosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	4 (08.12.16)	Page	2 / 9

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

2.3 Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Résine de polyvinyle
Alcool
propulseur (propane / butane)
Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro de commerce international
Numéro d'enregistrement REACH
N° RTECS
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

propan-2-ol: 30 - 50 %
CAS: 67-63-0
REACH: 01-2119457558-25
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3; H336

Substance 2

ethanol: 10 - 25 %
CAS: 64-17-5
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225

Substance 3

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one: 1 - 10 %
CAS: 123-42-2
REACH: 01-2119473975-21-XXXX
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335

Substance 4

propane / butane: < 30 %
CAS: 74-98-6 / 106-97-8
REACH: 01-2119471330-49 / 01-2119474691-32
Compr. Gas; H280 / Flam. Gas 1; H220

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	4 (08.12.16)	Page	3 / 9

Informations générales

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/. en cas de malaise. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

poudre d'extinction dioxyde de carbone Jet d'eau en aspersion

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

voir rubrique 8

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber les quantités restantes avec des substances ininflammables liant les liquides (terre sèche, sable, vermiculite, grès broyé).

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils pour le stockage en commun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article
Version 4 (08.12.16)

Date d'émission: 08.12.16
Page 4 / 9

Classe de stockage
Indications
diverses

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

67-63-0 propan-2-ol

DEU	WEL	200,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	500,000	mg/m ³	2(II); DFG; Y

64-17-5 ethanol

DEU	WEL	500,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	960,000	mg/m ³	2(II); DGF; Y
USA	PEL (US)	1.000,000	ppm	8h (long term)
USA	PEL (US)	1.900,000	mg/m ³	8h (long term)

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

DEU	WEL	20,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	96,000	mg/m ³	2(I); DGF; H
USA	PEL (US)	50,000	ppm	(8h long term)
USA	PEL (US)	240,000	mg/m ³	(8h long term)

74-98-6 / 106-9 propane / butane

DEU	WEL	1.000,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	1.800,000	mg/m ³	4(II); DFG

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Épaisseur du revêtement > 0,5 mm

Période de latence > 480 min

Butoflex 650 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de

Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans la section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE.

Protection oculaire

Éviter le contact avec les yeux.

Protection corporelle

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Aérosol
Couleur incolore
Odeur aromatique

min max

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	4 (08.12.16)	Page	5 / 9

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de congélation

Point éclair/plage -60 °C -60 °C

d'inflammabilité

Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur 3500 hPa

Densité 0,6 -

0,7 g/ml

Valeur pH

Viscosité dynamique de

Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de

Viscosité cinématique à

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Comburant

10.6 Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

En cas d'inhalation

Ingestion

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

67-63-0 propan-2-ol

par voie orale	DL50	Rat		5050,000	mg/kg	-
----------------	------	-----	--	----------	-------	---

64-17-5 ethanol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article Version 4 (08.12.16) Date d'émission: 08.12.16 Page 6 / 9

par voie orale	DL50	Rat		5000,000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		1800,000	mg/l	4h
dermique	DL50	Lapin		10000,000	mg/kg	-
123-42-2	4-hydroxy-4-methylpentan-2-one					
par voie orale	DL50	Rat		4000,000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin		13500,000	mg/kg	-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 1

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

Effets toxiques sur l'environnement

67-63-0	propan-2-ol	CL50	poissons		1000,000	mg/l	(96h)
64-17-5	ethanol	CL50	poissons		8150,000	mg/l	48h
		EC50	Daphnia magna		14221,000	mg/l	48h
123-42-2	4-hydroxy-4-methylpentan-2-one	CL50	poissons		420,000	mg/l	(96 h)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

160504

160504* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	4 (08.12.16)	Page	7 / 9

Recommandation

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN AÉROSOLS, inflammable
IMDG, IATA AEROSOLS, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 2
IMDG 2.1
IATA 2.1

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG No
Marine Pollutant - ADN -

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID 5F
Classe de danger -
Étiquette de danger ADR 2.1
Quantités limitées 1L
Conditionnement: Instructions P207 - LP02
Conditionnement: Dispositions particulières PP87 - RR6 - L2
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP9
Réservoirs mobiles: Instructions -
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières -
Codification réservoirs -
Restriction concernant les tunnels D
Remarques
EQ E0
Dispositions particulières 190 - 327 - 344 - 625

Transport par voie fluviale

Étiquette de danger
Quantités limitées
Transport autorisé
Équipement nécessaire
Aération
Remarques
EQ
Dispositions particulières

Transport maritime

Numéro EmS F-D, S-U

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	4 (08.12.16)	Page	8 / 9

Dispositions particulières	63 - 190 - 277 - 327 - 344 - 959
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P207 - LP02
Conditionnement: Dispositions particulières	PP87 - L2
IBC: Instructions	-
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	-
Instructions réservoirs Dispositions particulières	-
Stowage and segregation	SW1 - SW22 SG69
Properties and observations	
Remarques	
EQ	E0

Transport aérien

Hazard	-
Passenger	203 (75 kg)
Passenger LQ	Y203 (30 kg G)
Cargo	203 (150 kg)
ERG	10L
Remarques	
EQ	
Special Provisioning	A145 - A167 - A802

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article		Date d'émission:	08.12.16
Version	4 (08.12.16)	Page	9 / 9

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
ca. 97,4 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations
State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.